

CAISSE DES ECOLES

Publié le : COMITE DU : 30 mars 2023
Présents : 9 **DELIBERATION N°** : 29/2023
Représentés : 2
Absents : 6 **DGA DE SECTEUR** : NATHALIE COLUCCI
Pour : 0 **SERVICE** : CAISSE DES ECOLES
Contre : 0
Abstention : 0 **AFFAIRE SUIVIE PAR** : AMELIE TORET

OBJET : Reprise anticipée des résultats 2022 du budget de la Caisse des Ecoles

Le Comité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,
VU le décret n° 87-130 du 28 février 1987 relatif à la comptabilité des centres communaux et intercommunaux d'aide sociale et des Caisses des écoles,
VU l'Instruction budgétaire et comptable M 14,
CONSIDERANT que le Comité a la possibilité de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur,
CONSIDERANT que le compte de gestion transmis par le trésorier fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	15 271,75 €
Excédent antérieur reporté (ligne 002)	22 044,07 €
Excédent à affecter	37 315,82 €
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice	1 333,94 €
Excédent antérieur reporté (ligne 001)	3 471,60 €
Excédent à affecter	4 805,54 €

CONSIDERANT les excédents à affecter en section de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil d'administration, la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2023 de la manière suivante :

- excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne 002) : 37 315,82 €,
- excédent reporté en recette d'investissement (ligne 001) : 4 805,54 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 tel que proposé ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Frédéric PETITTA
Le Président,
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES**

L'an deux mille vingt-trois, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 20 mars 2023, se sont réunis à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Etaient présents :

Présents : M Philippe ROGER, M Marc LE MEUR, Mme Mélanie SCHLATTER, Mme Brigitte JAUNET, M Adrien PIERSON, Mme Cédrice FERREIRA, Mme Fabienne GUYOT, Mme Amandine JAULMES, Mme Eugénia-Mihaela GUENOUNOU, M Emmanuel CUADRADO,
Pouvoir donner à M. ROGER, pour représenter M. PETITTA – président de la Caisse des Écoles
M NEZZAR, représenté par M. PIERSON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice de la Caisse des Ecoles et peuvent valablement délibérer.

Etaient excusés :

Mme Karla AREL
M LUNDA Héritier, Jeunesse et Citoyenneté
Mme Jocelyne LENHART
M Dimitri GORGE BERNAT, Parent élève Ferdinand Buisson
Mme KADDOUR, Déléguée du Préfet
Mme Stéphanie GONCALVES

Etaient présentes également : M Benoit FEVRE Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance, Mme Ghislaine ROUSSEAU assistante administrative de la Caisse des Écoles.

Monsieur le Vice-président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

Nombre de membres

Composant le comité :	17
En exercice :	17
Présents :	9
Représenté :	2
Absents :	6